



## FORMULAIRE DE RÉTRACTATION D'UNE PRESTATION À DISTANCE

Veuillez renvoyer le présent formulaire rempli  
uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat  
et si votre prestation n'est pas pleinement exécutée avant la fin du délai de rétraction.  
Voir cas particulier de la prestation commencée avant la fin du délai de rétraction.

À l'attention de **LA MAISON LILA PLUME**

par courrier : 23 rue notre dame de bonne nouvelle 29200 Brest

ou par mail : [bonjour@laisonlilaplume.fr](mailto:bonjour@laisonlilaplume.fr)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat  
pour la prestation de services suivante :

-----

Commandé le : -----

Nom du client : -----

Adresse du client : -----

Signature du client

Date :

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-424 du 25 mars 2022,  
ces dispositions sont entrées en vigueur le 28 mai 2022





11

## DROIT DE RÉTRACTATION POUR LES VENTES À DISTANCE OU HORS ÉTABLISSEMENT

● Pour les contrats de vente à distance et hors établissement, conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de rétractation (**article L221-18 du Code de la consommation**).

● Ce délai de quatorze jours (14) court au lendemain de la réception du devis signé par le client. Il n'a pas à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

● Ce droit peut être exercé par une déclaration, dénuée de tout ambiguïté, envoyée :

- par courrier :

**LA MAISON LILA PLUME**

23, rue notre dame de bonne nouvelle  
29200 Brest ;

- par e-mail :

**bonjour@lamaisonlilaplume.fr**

● **Un formulaire est joint à la dernière page des conditions générales de vente.**

● Le remboursement des sommes effectivement réglées par le client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par la prestataire, de la notification de la rétractation du client.

### 11.1 – Prestation pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation

● Selon l'**article L221-28 du Code de la consommation**, le droit de rétractation, en cas

de vente à distance, ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après l'accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation. À partir du moment où le devis accepté par le client est transmis à la prestataire, accompagné du règlement des prestations, dans lequel il reconnaît que le service commence immédiatement après son paiement et qu'il renonce expressément à son droit de rétractation puisque la prestation sera pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation, le contrat est conclu et l'exécution des prestations commence afin que les délais indiqués dans le devis soient respectés.

### 11.2 – Prestation commencée avant la fin du délai de rétractation

● Si, sur demande expresse du client, l'exécution de la prestation a commencé avant la fin du délai de rétractation, le client peut exercer son droit de rétractation, mais il versera à la prestataire le montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant sera proportionné au prix total de la prestation convenue dans le contrat (article 221-25 du Code de la consommation).

